**Module : Etude de Textes**

**Niveau : 1ère année**

**Cours 1 : Définition de quelques notions relatives au texte**

**I – La notion de « texte »**

**Le texte est une notion ambiguë. Il peut être une phrase, un paragraphe ou un livre entier. On l’appelle aussi énoncé. Étymologiquement, il dérive du mot latin « textus » qui signifie « toile », une toile tissée avec des mots qui se côtoient pour créer un réseau de significations. Le texte est aussi un ensemble de paragraphes dont chacun développe une idée précise.**

On peut aussi bien parler de texte écrit que de texte oral. Il y a également des textes iconiques (images) ou plurisémiotiques (mélange de différents signes) comme la BD, iconique (images) et linguistique (textes). La réalité du texte est également indépendante de sa longueur.

« La notion de texte serait, à en croire certains, impossible à définir. » (Weinrich 1973 : 13) Le premier obstacle que rencontre tout essai de définition de la notion de *texte*réside dans l’extrême diversité et l’hétérogénéité des textes possibles : un article de journal sportif, un poème, une recette de cuisine, un roman, une lettre administrative etc. Et que dire des textualités orales et des textualités numériques ?

À cette diversité vient s’ajouter une autre difficulté : le concept de *texte* est l’objet légitime de disciplines aussi différentes que la stylistique, la textologie, la poétique, les sciences de l’information et de la communication, la philosophie etc.

**Tentatives de définition**:

1. Suite de signes linguistiques constituant un écrit ou une œuvre.
2. *En partic.* Écrit considéré dans ses termes exacts, originaux et authentiques. *Texte d'un acte, d'un arrêté, d'une loi, d'une ordonnance; textes juridiques, législatifs, religieux…*

**3.** *TYPOGRAPHIE*

**a)** Partie de la page recouverte de caractères composant un écrit.

**b)** Caractère d'imprimerie.

**4.**  Œuvre littéraire, œuvre ou document authentique considéré comme référence ou servant de base à une culture ou une discipline.

♦ Écrit d'un auteur. *Soumettre un texte à un éditeur*.

♦ Fragment, morceau choisi d'une œuvre (considéré comme caractéristique de la pensée ou du style d'un auteur); passage d'une œuvre.

**Paul Ricœur**, dans le chapitre « Qu’est-ce qu’un texte ? » de *Du texte à l’action*, considère que « le texte est un discours fixé par l’écriture » le philosophe en vient à suivre l’opinion courante et à réserver le mot *texte* au domaine de l’écrit et le mot *discours*au domaine de l’oral, mais de nombreux linguistes ne séparent pas *texte écrit* et*texte* *oral*.

**Récapitulons** : Le texte peut être une unité de longueur variable : une page extraite d'une oeuvre, un chapitre, un livre, une trilogie, une fresque romanesque comme la Comédie Humaine de Balzac... On pourrait le définir, à la suite de H. Weinrich,  comme une succession signifiante de signes linguistiques […].

Pour qu'il y ait texte, il faut qu'une séquence d'éléments linguistiques ait une existence concrète, matérielle, qu'elle constitue une énonciation dans le cadre d'un acte de communication interpersonnelle.

Le principe constituant de la textualité est la **cohérence** : c'est pour le texte un concept équivalent à celui de la grammaticalité en ce qui concerne la phrase. **Un texte n'est pas la simple juxtaposition de phrases**.

**II- La notion de paratexte**

Etudier un texte, c’est effectuer un travail intellectuel consacré à l’observation et à l’examen des propriétés, des caractéristiques d’un écrit, ou d’une œuvre. Et parmi ces caractéristiques, il y a son aspect extérieur. Sa présentation aux lecteurs. Il s’agit de son *Paratexte.*

**Qu’est-ce que le paratexte ?**

Dans son ouvrage Seuils*[[1]](#footnote-1)*, Gérard Genette définit et analyse ce qu’il nomme « paratexte ». Le paratexte renvoie à tout ce qui entoure et prolonge le texte sans être le texte proprement dit. C’est le seuil entre le texte et le hors-texte et qui se compose d’un ensemble hétéroclite de pratiques et de discours dont la fonction principale est d’entourer le texte, le présenter ou le mettre en valeur afin de le vendre.

Benoit MITAINE4 explique que « Le paratexte est, selon la double étymologie du préfixe grec para-, l'ensemble

des pages et messages qui entourent et protègent le texte. Sa fonction relève autant de la protection physique

(couverture, pages de gardes) ou symbolique (prologue, préface, postface, épigraphe, etc.), que de

l'identification (nom de l'auteur, titre de l'ouvrage, nom de l'éditeur, lieu et date d'édition, lieu d'impression, nom

de la collection, code barre, etc.), de l'organisation (table des matières, bibliographie, répertoire, index,

annexes), de la distinction (couverture souple ou rigide, format du livre, choix du papier) ou de la séduction

(jaquette, illustration de surface, graphisme, etc.).

Benoit MITAINE4 explique que « Le paratexte est, selon la double étymologie du préfixe grec para-, l'ensemble

des pages et messages qui entourent et protègent le texte. Sa fonction relève autant de la protection physique

(couverture, pages de gardes) ou symbolique (prologue, préface, postface, épigraphe, etc.), que de

l'identification (nom de l'auteur, titre de l'ouvrage, nom de l'éditeur, lieu et date d'édition, lieu d'impression, nom

de la collection, code barre, etc.), de l'organisation (table des matières, bibliographie, répertoire, index,

annexes), de la distinction (couverture souple ou rigide, format du livre, choix du papier) ou de la séduction

(jaquette, illustration de surface, graphisme, etc.).

Benoit MITAINE explique que « Le paratexte est, selon la double étymologie du préfixe grec para-, l'ensemble des pages et messages qui entourent et protègent le texte. Sa fonction relève autant de la protection physique (couverture, pages de gardes) ou symbolique (prologue, préface, postface, épigraphe, etc.), que de l'identification (nom de l'auteur, titre de l'ouvrage, nom de l'éditeur, lieu et date d'édition, lieu d'impression, nom de la collection, code barre, etc.), de l'organisation (table des matières, bibliographie, répertoire, index, annexes), de la distinction (couverture souple ou rigide, format du livre, choix du papier) ou de la séduction (jaquette, illustration de surface, graphisme, etc.) »[[2]](#footnote-2)

**Les constituants du paratexte :** cesonten généralle nom de l’auteur, le titre de l’œuvre, la date de publication, l’édition.

**Le péritexte :** le péritexte se place à l’intérieur du livre et se compose de :

La préface-La postface-Les épigraphes-Les notes de bas de page-La dédicace-Les renvois

La première de couverture -La quatrième de couverture- La page de titre.

**L’épitexte :** regroupe tous les éléments en rapport direct avec l’ouvrage mais se situant à l’extérieur du livre comme par exemple : la publicité, interviews, articles de critique, présentation en librairie, etc.

**III- Contexte et cotexte**

« Le **cotexte** constitue l’environnement verbal d’une unité linguistique, alors que le contexte, selon cette distinction correspond à l’environnement non verbal de l’unité, comprenant tout ce qui a trait à la situation de communication, y compris, par exemple, le **contexte** social et culturel. » (Kerbrat-Orecchioni 2002 : 134-135).

Le contexte est en général bien plus vaste que le cotexte linguistique d'un [fait de langue](https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Fait_de_langue&action=edit&redlink=1). Le cotexte, lui, ne désigne l'environnement d'un fait de langue qu'en tant que zone linguistique, éléments concrets de discours.

On appelle « cotexte » l'entourage [linguistique](https://www.universalis.fr/encyclopedie/linguistique-edward-sapir/) d'un élément (unité phonique, mot ou séquence de mots) au sein de l'énoncé où il apparaît, c'est-à-dire la série des unités qui le précèdent et qui le suivent : ainsi, dans l'énoncé « Marie est jolie comme un cœur », l'élément « comme » a pour cotexte immédiat « jolie... un cœur » et pour cotexte plus large l'environnement « Marie est jolie... un cœur ». Par extension, on parle également du cotexte d'un énoncé au sein d'un [discours](https://www.universalis.fr/encyclopedie/discours/) pour désigner le ou les énoncés qui précèdent et suivent immédiatement l'énoncé considéré. Il s’agit là du « contexte verbal ».

Quant au « contexte situationnel », il désigne l'ensemble des circonstances dans lesquelles se produit un acte d'énonciation : situation culturelle et psychologique, expériences et connaissances du monde ; représentations mutuelles que chacun se fait de son ou de ses interlocuteurs, etc. Il s’agit là de ce que l’on appelle le contexte.

1. G. GENETTE, *Seuils*, éditions du Seuil, coll. "Poétique", 1987. [↑](#footnote-ref-1)
2. Benoit Mitaine, Article issu du "Dictionnaire esthétique et thématique de la bande dessinée" (dirigée par Th. Groensteen).

   https://www.academia.edu/42913130/Paratexte\_et\_Bande\_dessin%C3%A9e [↑](#footnote-ref-2)